

## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Bureau

Président : M. Cédric VINCENT  
 Vice-président e : Mme Bénédicte MARMY  
 Secrétaire : Mme Olga VILLARRUBIA  
 Membres : M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Christian HAAS, M. Damien SIDLER, M. Steeve RAY

Assistent à la séance : M. Stéphane LORENZINI, Maire  
 M. Damien BONFANTI,  
 M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs  
 Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
 Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2016
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Locaux parascolaires de l'école En Sauvy – Installation de pavillons provisoires – Crédit de construction (Fr. 410'000.--) (095-17.04) **p. 723** Entrée en matière
  - b) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (096-17.04) **p. 724** Entrée en matière

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

- c) Examen et approbation du rapport d'activité 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (097-17.04) **p. 724** **Entrée en matière**
- d) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (098-17.04) **p. 724** **Entrée en matière**
- e) Approbation des nouveaux statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (099-17.04) **p. 725** **Entrée en matière**
- 8) Commission des sports - Séance du 4 avril 2017 -  
Rapporteur : M. Yannick HANIFI**  
Salle omnisports – Rénovation des sols sportifs et assainissement de l'éclairage – Crédit d'investissement (Fr. 290'000.--) (091-17.03) **p. 726** **Arrêté**
- 9) Commission du développement durable – Séance du 6 avril 2017  
Rapporteur : Mme Jeanne BENCKER**
- a) Parc des Morgines – « Le Parc est à vous » - Crédit d'investissement (Fr. 1'750'000.--) (094-17.03) **p. 728** **Arrêté**
- b) Motion du groupe des Verts « Semaine lancéenne du développement durable » **p. 729** **Vote**
- 10) Motion du groupe PDC « Organisation et suivi de l'aide à l'intégration des migrants »** **p. 730** **Motion**
- 11) Motion des groupes Socialiste et Verts « Pour la prise en compte de la sécurité des piétons et assurer la mobilité douce aux abords des chantiers »** **p. 734** **Motion**
- 12) Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont  
Séance du 21 mars 2017 - Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 741** **Information**
- b) Projets futurs **p. 742** **Information**
- 13) Commission des travaux et constructions - Séance du 3 avril 2017 -  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H1 05.01) **p. 742** **Information**
- b) Divers
- 14) Commission des sports - Séance du 4 avril 2017 -  
Rapporteur : M. Yannick HANIFI**
- a) Présentation de la Fondation du stade de Genève **p. 743** **Information**
- b) Divers
- 15) Commission du développement durable – Séance du 6 avril 2017  
Rapporteur : Mme Jeanne BENCKER**
- a) Présentation de la nouvelle manifestation « Faites du jardin ! » et marché des plantons **p. 745** **Information**
- b) Présentation de l'action « Fleurissez votre commune » à l'attention des écoliers lancéens **p. 745** **Information**
- c) Divers
- 16) Propositions individuelles et questions** **p. 746**
- 17) Questions du public** **Annexe**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

M. VINCENT : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Je salue notre Maire, M. LORENZINI, nos Conseillers administratifs, MM. RENEVEY et BONFANTI.

Je salue encore notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, et notre secrétaire, Mme CRISAFULLI.

Finalement, je salue et souhaite la bienvenue aux employés de la commune, au public et aux membres de la presse.

Sont excusés ce soir M. AESCHBACHER, M. SIDLER, M. RAY et M. HAAS, et sera en retard M. FLURY.

Avant de commencer notre ordre du jour de ce soir, je souhaite rendre hommage à M. Roger BOSSON, qui fut Conseiller municipal de 1971 à 1983 et qui est décédé subitement le 24 mars dernier dans sa 81<sup>e</sup> année. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

*L'assemblée observe une minute de silence en mémoire de M. Roger BOSSON.*

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017**

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. VINCENT : je vous informe qu'une Commission des finances sera tenue en date du 15 mai 2017. Cette date avait été en son temps réservée pour parler éventuellement des comptes, mais finalement cette séance sera dévolue au résultat de la Cour des comptes concernant le FC Lancy. A la demande d'un certain nombre de membres de cette commission, cette commission aura lieu le 15 mai 2017 à 18h30 et sera aussi convié le Conseiller administratif délégué aux sports, M. RENEVEY.

M. COLLEONI : est-ce que la Commission des sports ne pourrait pas aussi y assister ? Je sais qu'on ne veut pas faire trop de commissions doubles, mais comme il s'agit du Lancy FC, peut-être que les commissaires des sports seraient intéressés.

M. VINCENT : ce qui nous intéressera surtout, c'est l'aspect financier par rapport à une demande de crédit qui visiblement sera faite. A priori, je ne le souhaite pas, mais vous pouvez le demander par vote.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

M. COLLEONI : personnellement, je fais partie des deux commissions, mais je parle pour les autres membres de la Commission des sports.

M. VINCENT : le but de cette séance n'est pas du tout de parler de projets sportifs, mais de parler de ce qui s'est passé au niveau financier et qui figure dans ce rapport de la Cour des comptes. Il s'agit surtout de parler de l'avenir financier de ce club pour savoir comment le maintenir à flot à l'avenir. Donc, on est plutôt dans un aspect financier que dans un aspect sportif.

M. REOLON : effectivement, la Commission des sports, vu l'avenir du Lancy FC, doit aussi avoir cette priorité parce qu'on aimerait bien savoir aussi où va cet argent et quel est l'objectif sportif, la question est ouverte.

Mme MARMY : je pense qu'il serait bien que la Commission des sports soit invitée, étant donné que dans le rapport de la Cour des comptes, on parle beaucoup du contrat de prestations. Ce serait intéressant que les commissaires de la Commission des sports soient invités.

M. VINCENT : par rapport à ce contrat de prestations, effectivement ce n'est pas une si mauvaise idée de faire une commission conjointe. Je fais voter cette proposition.

***Vote accepté à la majorité des membres présents.***

Mme VILLARRUBIA : la première communication vient du Pouvoir judiciaire qui nous informe que le compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire 2016 est en ligne sur le site internet du pouvoir judiciaire à l'adresse <http://ge.ch/justice/comptes-rendus-de-l'activite>.

La deuxième communication émane de l'Association des locataires de l'Etoile Palettes qui nous informe que son assemblée générale est convoquée le lundi 8 mai 2017 à 20h00 à la Villa Yoyo, à laquelle tous les Conseillers municipaux sont conviés.

La troisième communication concerne une invitation au 30<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation Culture&Rencontre le vendredi 19 mai 2017 à 18h30 à la galerie « Aux portes de la Champagne » à Bernex.

La quatrième communication vient du cycle des Marais qui invite tous les Conseillers municipaux à fêter les 50 ans d'existence du collège du Marais le 20 mai 2017 à 17h00 à l'aula de l'établissement.

#### **4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : vous avez vu que les beaux jours arrivent, donc vous avez reçu une « pelée » de petits flyers en tous genres. Je vous encourage à participer à toutes ces manifestations qu'elles soient sportives, culturelles, environnementales, il y en a pour tous les goûts.

Par ailleurs, deux informations : la première concerne un e-mail que nous avons reçu ce jour de l'Hospice général que je vais vous lire : « *au vu de la baisse du nombre de migrants hébergés dans l'abri de protection civile d'Annevella appartenant à l'Office cantonal pour la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), l'Hospice général a pris la décision de le fermer et de transférer ses 28 occupants dans d'autres structures d'hébergement collectif.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

*Cette fermeture interviendra au courant de la semaine du 8 mai et sera effective au 12 mai. L'Hospice général en informera le responsable du service social de la commune (...) ».*

Je ne vous lis pas l'e-mail en entier, mais l'Hospice général informe également qu'il pourrait rouvrir en cas de nouvelles pressions au niveau du nombre de migrants arrivant sur le canton et il évoque la possibilité que ce soit le cas dans le courant de l'été, puisque traditionnellement, c'est une période où il y a plus d'arrivées de migrants.

La deuxième information concerne le Lancy FC. Devant l'urgence de la situation et notamment devant le fait que le nouveau comité du Lancy FC nous a informés de la situation financière dans laquelle il se trouvait, c'est-à-dire en potentielle cessation de paiement avant l'été, certains évoquaient le fait qu'il fallait prendre des mesures rapides et pensaient même éventuellement convoquer une séance exceptionnelle du Conseil municipal.

On a eu l'occasion de répondre par e-mail que le Conseil administratif ne considérait pas que c'était indispensable et nous proposons la manière de procéder suivante : des mesures seront prises puisque les capacités budgétaires sont suffisantes car la subvention est votée pour toute l'année pour assurer au Lancy FC les liquidités nécessaires pour qu'il ne tombe pas dans une situation de cessation de paiement.

Le plan suivant vous est proposé : passage à la Commission des finances comme évoqué en début de séance par votre Président le 15 mai 2017. Le 18 mai 2017 au Conseil municipal, présentation d'une délibération en vue de la présentation d'un prêt - c'est la proposition que nous fait le Lancy FC, on aura l'occasion d'en parler le 15 mai - remboursable sur un certain nombre d'années. Et puis validation par votre Conseil au mois de juin, ce qui fait que formellement les montants pourraient lui être attribués uniquement au mois de septembre, compte tenu des délais référendaires. On vous rassure, il n'y a pas de risque d'ici là, puisque la subvention pourra être versée pour assurer les finances courantes du club.

M. BONFANTI : j'ai une information beaucoup plus bucolique à vous donner. Cela concerne le premier marché du planton qui aura lieu à Lancy au parc Navazza-Oltramaré, de 9h00 à 14h00 le samedi 13 mai 2017. Vous êtes fortement convié à y participer avec vos amis, vos enfants, il y aura des animations pour enfants, des activités pour les parents et un brunch sera également mis en place pour midi.

M. RENEVEY : traditionnellement, vous savez que pour la kermesse du Muguet et l'ouverture de la piscine de Marignac, il fait toujours moche. Nous n'allons pas faillir à cette tradition annuelle. Je vous rappelle simplement qu'à partir du lundi 1<sup>er</sup> mai, vous aurez la chance de vous baigner même dans des conditions quasi hivernales puisque la piscine est chauffée. Je vous remercie de faire bon accueil à cette ouverture de saison.

Vous avez aussi reçu sur vos tables, pour la deuxième année consécutive, l'Urban training. Je sais que certains d'entre vous ont déjà participé l'année passée et j'espère vous revoir toutes et tous, nombreux, à ces séances d'Urban training pour cette édition.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017****6) PRESENTATION DES COMPTES 2016**

---

M. LORENZINI : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes 2016 de notre Ville.

En regard d'un bénéfice budgété de Fr. 110'000.-, les comptes 2016, qui ont été audités, sont bouclés avec un excédent de revenus de Fr. 1'639'942.29.

Ce résultat positif relève pourtant de plusieurs sources différentes, dont les plus importantes peuvent être résumées comme suit :

Les revenus fiscaux se sont concrétisés par un écart défavorable de Fr. 11 millions par rapport à ce qui avait été budgété; notamment, nous subissons une grande perte au niveau de la perception de l'impôt à la source. Nous avons dû également constater des correctifs d'années antérieures négatifs sur l'impôt des personnes morales. Les provisions fiscales ont été utilisées pour atténuer ces baisses de revenus.

La production estimée de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire ne progresse que de 1.7% entre 2015 et 2016. Au final, les revenus nets liés aux activités fiscales sont en régression de Fr. 5 millions par rapport au budget, en tenant compte également du chiffre de la taxe professionnelle (le budget n'a pas été atteint), et des écarts constatés sur la péréquation intercommunale et la compensation financière versées aux communes frontalières.

Les charges de la nature 31 "biens, services et marchandises" sont bouclées avec un non dépensé de Fr. 3'027'000.-, soit -11.2% par rapport au budget. D'autres rubriques de charges présentent des disponibles importants, comme les amortissements du patrimoine administratif et les intérêts passifs.

Aux comptes des investissements du patrimoine administratif, la part à financer s'est élevée à Fr. 17.36 millions, contre Fr. 33.04 millions prévus au budget. Au niveau des dépenses, on constate que 68% de la planification s'est concrétisée.

Enfin, le résultat net des immeubles du patrimoine financier se situe dans les objectifs fixés au budget. Il présente un léger écart favorable de Fr. 283'000.-. Les dépenses d'investissement du patrimoine financier se sont quant à elles élevées à Fr. 6.5 millions.

Quant à la dette communale, elle a passé de Fr. 136'000'000.- à Fr. 150'000'000.- en fin d'année, essentiellement pour financer le volume substantiel des investissements. Conséquence du faible niveau des taux, la charge d'intérêts est en baisse, le taux moyen de la dette s'établit à 0.97% au 31 décembre 2016.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 99.60 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 104.45 millions, soit un écart défavorable de Fr. 4.85 millions.

Le total des charges, sans les immeubles, s'inscrit à Fr. 105.24 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 111.34 millions, soit un disponible net de Fr. 6.1 millions.

Alors que le résultat net des immeubles s'élève à Fr. 7.28 millions, et compte tenu de ces éléments, l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 1,64 million.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

Pour mieux comprendre ce résultat, voici sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2016 :

*En millions de francs*

Résultat net du budget 2016	0.11
<u>Ecarts sur les charges</u>	
Disponible sur le poste "biens, services et marchandises" (P.A.)	3.03
Disponible sur les rubriques de charges fiscales, soit les frais de perception et la compensation versée aux communes frontalières	0.76
Disponible sur la rubrique amortissements du patrimoine administratif	0.76
Gain sur les intérêts passifs	0.42
Disponible sur les pertes sur débiteurs et fluctuations de provisions fiscales	0.42
Disponible sur les subventions versées	0.36
Autres disponibles sur les rubriques de charges, net	0.35
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
Impôts, fonds de péréquation et TPC	-10.93
Utilisation de provisions fiscales excédentaires	4.61
Loyers du patrimoine administratif	0.97
Autres revenus, excédents nets	0.50
<u>Ecart sur le résultat des immeubles du patrimoine financier</u>	0.28
Résultat final 2016	<u><u>1.64</u></u>

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2016 avec les différentes rubriques qui les composent :

### 1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. LES REVENUS

En tenant compte du résultat net du patrimoine financier de Fr. 7.28 millions, les revenus s'élèvent à Fr. 106.88 millions contre Fr. 113.78 millions aux comptes 2015, et Fr. 111.45 millions au budget 2016. L'écart défavorable par rapport aux comptes 2015 est de Fr. 6.9 millions ou de - 6 %.

L'essentiel des revenus de notre collectivité provient du produit de l'impôt communal. La production brute de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques évolue de la manière suivante :

AUX COMPTES 2015	73.26 mios	(+ 11.82 %)
AUX COMPTES 2016	63.91 mios	(- 12.76 %)
AU BUDGET 2016	72.56 mios	
AU BUDGET 2017	71.87 mios	

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

En se basant sur les chiffres fournis par l'Administration fiscale cantonale (AFC), la production brute globale des personnes physiques est en diminution de 12.8% par rapport aux comptes 2015. Et si nous comparons l'impôt estimé entre les exercices fiscaux 2015 et 2016, net des correctifs des années précédentes, estimés ou notifiés, une diminution de 7% est constatée.

Les correctifs d'années antérieures s'élèvent à Fr. 600'000.-. A ce sujet, l'AFC nous renseigne : *"la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation, positifs ou négatifs, viennent alimenter les comptes. Ils intègrent les modifications apportées par l'AFC au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclément à l'évaluation qui en est faite lors du bouclément courant. Après six années d'estimations successives, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables."*

S'agissant de l'impôt cantonal et communal (ICC) au barème ordinaire, l'AFC nous fournit conjointement les informations suivantes :

La production 2013, à ce jour, a été notifiée à raison de 97.7% et enregistre un écart positif en 2016 de Fr. 290'201.-

La production 2014 a été notifiée à raison de 95.5%, et le solde est constitué d'estimations. Cette production enregistre un écart positif estimé en 2016 de Fr. 614'652.-.

La production 2015 a été notifiée à raison de 77.6%. On constate en 2016 que le correctif total estimé est négatif et se monte à Fr. -821'432.-.

L'estimation de la production 2016 montre par contre une progression de Fr. 846'470.- par rapport à l'exercice fiscal 2015, en tenant compte des correctifs inhérents à cet exercice, soit +1.7%.

Quant à la perception de l'impôt à la source, les chiffres portés en compte par l'Administration fiscale cantonale (AFC) ont drastiquement diminué de 30% entre 2015 et 2016, passant de Fr. 18.4 millions à 12.9 millions. Pour rappel, cet impôt est perçu directement et sans reliquat. Selon les informations reçues de l'Administration, deux raisons majeures sont à mettre en évidence :

Premièrement, une part toujours plus importante de contribuables ont fait valoir leur statut de "quasi-résident", ce qui explique la baisse de cet impôt. Par "quasi-résident", il faut entendre les contribuables qui ne résident pas sur le canton et qui ont exercé leurs droits à être soumis à l'impôt ordinaire, associés aux contribuables résidents, si le 90% du revenu a été acquis sur le territoire suisse. La part des déductions fiscales y est plus large, les situations personnelles et familiales sont prises en considération. Par analogie, le statut s'applique également aux détenteurs de permis B. C'est par un arrêt du Tribunal Fédéral de janvier 2010 que ces conditions d'assujettissement ont dû être appliquées par l'AFC.

Deuxièmement, suite à l'amélioration du programme informatique de l'Administration, les dossiers en retard de quelques années ont enfin pu être traités; l'ampleur des ajustements est là pour l'attester.

A la lecture des derniers chiffres reçus en octobre 2016 de la part des économètres, portant sur les estimations de l'année courante ainsi que pour 2017, aucun signe avant-coureur n'était mentionné. Faute d'alerte, la surprise a été désagréable. Ce n'est qu'en fin d'année que le service de l'imposition à la source a communiqué les éléments de sa perception.



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

D'autre part, l'imposition des quasi-résidents a été reportée sur l'estimation 2016 de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire, ainsi que sur les correctifs estimés des années antérieures. Renseignements pris, la part d'ajustement qui a été reportée sur l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire est d'environ Fr. 4.2 millions.

Globalement, en associant les impôts au barème ordinaire, sur les prestations en capital, l'impôt à la source et la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2016 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2015 ainsi corrigé, est en baisse de Fr. 4.8 millions. Par définition, s'agissant de productions en majeure partie estimées, les effets de l'arrivée de nouveaux contribuables ne sont pas encore pleinement mesurés. De plus, les répercussions économiques d'une inflation quasi nulle et la faible progression du PIB entraînent des effets de tassement sur les projections fiscales.

Au final, l'estimation globale 2016 portée en compte est de 11.9% inférieure à la production estimée au budget, soit Fr. -8.65 millions.

La provision pour estimation de la production a été utilisée, et est maintenue à 20%, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations, en lien avec les incertitudes des éléments sujets à modification qui affecteront les productions de l'année courante et des années passées.

L'impôt communal sur le bénéfice et le capital perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

AUX COMPTES 2015	9.07 mios	(+ 46.24%)
AUX COMPTES 2016	5.09 mios	(- 43.82%)
AU BUDGET 2016	6.56 mios	
AU BUDGET 2017	8.79 mios	

La production brute des personnes morales par rapport aux comptes 2015 est également en forte baisse, soit -43.8%. Les correctifs d'années antérieures sont nettement négatifs, de Fr. 1 million pour l'exercice 2014 et Fr. 1.3 million pour l'exercice 2015, reflets d'évaluations revues à la baisse, notamment en lien avec quelques entreprises à fort impact économique sur la production globale.

L'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, nous indique que l'estimation de la production 2016, par rapport à l'estimation corrigée de 2015, ne progresse que légèrement (+ Fr. 517'000.- ou + 7.8%).

L'administration fiscale nous informe qu'afin d'anticiper les risques liés aux fluctuations d'estimation, un panel d'entreprises lui répond, deux fois par an, à des questions portant sur l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. Ainsi, le propre taux de croissance est appliqué à chaque entreprise du panel, sur la base des retours de questionnaire les plus récents. Pour les autres entreprises, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

La production estimée 2015 est basée sur 32% d'impôts notifiés. La production reflétée dans les comptes 2016 est constituée quant à elle de 100% d'estimation. La provision de 20% a été maintenue pour couvrir une situation de risque sur l'impôt courant estimé des personnes morales.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2015	8.80 mios	(- 0.59 %)
AUX COMPTES 2016	7.44 mios	(- 15.46 %)
AU BUDGET 2016	8.50 mios	
AU BUDGET 2017	8.20 mios	

Le résultat 2016 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2014 et 2015, période de calcul pour la taxation 2016 d'une partie des groupes professionnels.

L'autre source des revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2013 et 2014. Le niveau de la production 2016 s'est détérioré, notamment par la baisse du taux d'imposition des sociétés du groupe professionnel "banques et sociétés financières". Cet élément n'était pas connu lors des projections budgétaires. Egalement, la commune a dû faire face au départ de quelques contribuables à forte plus-value.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus :

- les revenus divers du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 10.65 millions, contre 6.43 millions en 2015. Cette rubrique recouvre en autres les émoluments administratifs, les loyers des IEPA, les redevances d'utilisation et prestations de services (piscine, salles, cimetière, etc.), les rétrocessions des financements spéciaux, les ventes des cartes CFF et de repas dans les restaurants scolaires, les remboursements des assurances, les encaissements des amendes, mais principalement, pour un montant de 4.6 millions, les utilisations de provisions fiscales excédentaires.
- les loyers du patrimoine administratif atteignent la somme de Fr. 6.31 millions, contre Fr. 5.08 millions en 2015.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4.78 millions contre Fr. 4.53 millions au budget et Fr. 4.88 millions en 2015. Ce fonds est alimenté par 20% des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes.
- les subventions allouées aux comptes de fonctionnement se montent à Fr. 316'800.-, contre Fr. 394'500.- aux comptes 2015.
- les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent la somme de Fr. 551'200.-, contre Fr. 280'900.- aux comptes 2015. Cette rubrique regroupe la contribution reçue des communes dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie et le produit sur la taxe du CO2.
- le produit des intérêts et des participations du patrimoine administratif s'élève à Fr. 202'700.-.

### 1.2. LES CHARGES

Le total des charges s'élève cette année à Fr. 105.24 millions contre Fr. 106.84 millions en 2015, ce qui représente une diminution de Fr. 1.6 million, ou - 1.5%.

Par rapport au budget 2016, les charges sont inférieures de Fr. 6.1 million, ou - 5.47%.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Charges de personnel : Fr. 26.75 millions aux comptes 2016, contre Fr. 27.19 en 2015. Le budget 2016 s'élevait à 26.73 millions, la rubrique est donc dans la cible.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

Biens et services : Fr. 24.07 millions en 2016 contre Fr. 24.44 millions en 2015, soit une sensible baisse de Fr. 368'000.-. En regard d'un budget 2016 de Fr. 27.1 millions, on constate un disponible important sur les biens, services et marchandises de l'ordre de 11.2%, soit Fr. 3.03 millions.

Subventions : Fr. 20.49 millions en 2016 contre Fr. 18.40 millions en 2015, et Fr. 20.86 millions au budget 2016.

Amortissements du patrimoine administratif : Fr. 16.57 millions en 2016 contre Fr. 16.51 millions en 2015. Le budget 2016 s'élevait à Fr. 17.33 millions.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FASE : Fr. 10.59 millions en 2016 contre Fr. 9.72 millions en 2015 et Fr. 11.27 millions au budget 2016.

Contributions à d'autres collectivités : la part de la compensation financière aux communes frontalières est de Fr. 4.59 millions en 2016, contre 4.77 millions aux comptes 2015 (sur un total de Fr. 5.41 millions).

Intérêts passifs : Fr. 1.44 million en 2016 contre Fr. 1.73 million en 2015. Le budget 2016 prévoyait la somme de Fr. 1.86 million, soit une économie de Fr. 422'000.-.

Amortissements du patrimoine financier : contre un budget de Fr. 1.14 million, ce poste totalise la somme de Fr. 728'000.- aux comptes 2016. Il comprend les pertes sur débiteurs fiscaux, constituées des remises et irrécouvrables, ainsi que les imputations forfaitaires, selon les chiffres fournis par l'administration fiscale.

### 2. DETTE COMMUNALE

La dette communale a augmenté de Fr. 14 millions, passant de Fr. 136 millions au 31 décembre 2015 à Fr. 150 millions au 31 décembre 2016. On enregistre les mouvements suivants :

- a) remboursements de 3 emprunts à long terme, arrivés à échéance, pour Fr. 19 millions
- b) amortissements partiels de 2 emprunts, pour Fr. 2 millions
- c) besoins en financements, 2 nouveaux emprunts pour un total de Fr. 35 millions

Les besoins en liquidité cette année découlent directement du programme des investissements, comme on le verra ci-après.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 0.97 % au 31 décembre 2016, contre 1.46% une année auparavant.

### 3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2016, le Conseil municipal a voté 21 crédits d'investissements, pour la somme de :

au patrimoine administratif Fr. 13,65 millions (dépenses brutes)

au patrimoine financier Fr. 0,34 million (dépenses brutes)

soit un total de Fr. 13,99 millions

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, il convient de relever les objets financièrement les plus importants :

Le réaménagement de la chaussée et la construction de collecteurs pour la mise en séparatifs à l'avenue du Plateau	Fr. 2.59 millions
La réfection des préaux de l'école des Palettes y.c. les collecteurs et le remplacement du réseau d'arrosage	Fr. 2.00 millions
La contribution annuelle 2017 au nouveau fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)	Fr. 1.39 million
Les aménagements des pourtours dans le périmètre du quartier de la Chapelle, pour le second lot d'immeubles en cours de construction	Fr. 1.12 million
La mise en séparatifs des collecteurs du chemin Dami	Fr. 1.00 million
La construction du préau couvert et la réfection des zones scolaires extérieures à l'école du Petit-Lancy	Fr. 0.95 million
Le réaménagement de la chaussée et la construction de collecteurs pour la mise en séparatifs au chemin du Bac (tronçon ch. du Fort-de-l'Ecluse/ch. des Maisonnettes)	Fr. 0.91 million

Parmi d'autres objets votés par votre Conseil, il faut relever également les dépenses engagées pour l'étude de réalisation du futur chemin de l'Adret et des espaces publics, notre participation aux aménagements extérieurs du futur quartier Pré-Longet/Mouilles, ainsi que divers travaux d'ordre technique sur le bâtiment abritant les vestiaires et la buvette du stade de Marignac.

#### Les dépenses effectives

Les dépenses brutes effectives totalisent en 2016 la somme de Fr. 42.35 millions, alors que la planification prévoyait un total de Fr. 87.01 millions. Si l'on ne tient pas compte du montant planifié, mais non concrétisé, pour l'achat de la parcelle Aubert, soit Fr. 22.86 millions, le volume des dépenses qui ne s'est pas concrétisé s'élève à Fr. 21.80 millions, ou -34%.

La répartition patrimoine administratif/patrimoine financier s'établit de la manière suivante :

- a) Fr. 35.85 millions pour le patrimoine administratif (PA), en regard d'un budget de Fr. 52.58 millions;
- b) Fr. 6.50 millions pour le patrimoine financier (PF), contre un budget de Fr. 34.43 millions.

Si l'on examine de plus près les différences entre les estimations et la réalité, on note des dépenses non concrétisées de Fr. 3.8 millions pour les bâtiments scolaires (dont env. Fr. 3 millions sur le crédit de construction du complexe du Sapay), Fr. 1.2 million pour la rénovation de la Maison Roederer, dont le chantier a démarré plus tardivement que prévu, ainsi que Fr. 2.6 millions sur la rubrique "parcs" en raison des dépenses repoussées pour les réaménagements des parcs Louis-Bertrand et des Morgines.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

Concernant le patrimoine financier, les travaux de rénovation du bâtiment Tressy-Cordy 3 n'ont pas débuté selon le planning prévu (- Fr. 1.2 mio), et la réserve de Fr. 2 mios pour l'acquisition de parcelles n'a pas été utilisée. Par ailleurs, l'achat envisagé d'une parcelle à l'avenue du Petit-Lancy a été repoussé en 2017 (- Fr. 1.4 mio).

Le montant dépensé de Fr. 42.35 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	16.57 millions
Subventions et recettes diverses	<u>Fr.</u>	<u>2.79 millions</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	19.36 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 22.99 millions compensée par le résultat 2016. Au final, la dette augmente de 14 millions, en tenant compte des autres positions bilancielles.

#### 4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de Frs. 1,64 millions en regard d'un résultat escompté de Fr. 110'000.-.

Ce résultat positif 2016 est d'autant plus appréciable que les recettes fiscales ont subi en cette année 2016 de très fortes baisses, plus de 10 millions, qu'il conviendra de suivre de près car malheureusement, elles sont pour partie seulement le fruit d'éléments exceptionnels.

Voici quelques explications :

- Les baisses de recettes liées à l'impôt à la source sont liées au choix légitime des contribuables souvent résidents en France voisine d'opter pour le régime dit de « quasi-résidents » permettant aux contribuables d'optimiser leurs déductions fiscales, notamment celles liées aux déplacements ou aux frais d'entretien de leurs propriétés, avec de plus un effet retard lié à la différence de mode d'encaissement entre l'impôt à la source (direct) et l'impôt ordinaire (effet retard). Cette perte fiscale qui représente près de 5 millions, soit près de la moitié des pertes de recettes fiscales constatées pour 2016 devrait être pour moitié à considérer comme une baisse unique ainsi que comme du rattrapage des années antérieures. Un manque à gagner durable de l'ordre de 2,5 millions devra donc être intégré dans nos futures projections et ceci n'a pas pu être intégré lors de l'élaboration du budget 2017 puisqu'aucun signe avant-coureur ne nous est parvenu de l'Administration cantonale. Les économètres du département des finances considèrent en effet que la production de l'impôt à la source sera plus faible à l'avenir et que le phénomène du transfert de l'impôt à la source vers le statut de « quasi-résidents » se poursuivra à un rythme non négligeable, ce qui sous-entend que ce manque à gagner continuera à augmenter année après année.
- Pour ce qui est de l'impôt sur les personnes morales, en baisse également, il est pour l'instant principalement lié à de gros correctifs sur les années 2014 et 2015. Néanmoins, nous restons prudents, car les chiffres communiqués pour 2016 sont basés uniquement sur des estimations ; mais sur ce point, nous avons été rassurés sur le fait que les causes des gros correctifs sont liées à des entreprises qui n'impacteront plus à l'avenir nos comptes car n'ayant plus d'activités sur Lancy. Nous restons tout de même prudents car, dans le domaine de l'impôt sur les personnes morales, les fluctuations peuvent être importantes. Nous pensons également que pour les années à venir, le développement du quartier de Lancy Pont-Rouge devrait permettre d'accueillir de nouvelles sociétés et de stabiliser nos recettes fiscales. En effet, comme vous avez pu le constater, plusieurs importants bâtiments

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

administratifs sont depuis quelques mois vides au Petit-Lancy et c'est autant de pertes de recettes fiscales à déplorer pour notre commune.

- En ce qui concerne la taxe professionnelle, une baisse significative est à noter pour 2016 de plus d'un million. Cette taxe est intimement liée à la taxation sur les personnes morales et les constats évoqués à l'instant prévalent également pour cette dernière.

Ces explications vous montrent ô combien la situation de notre commune est certes saine, mais d'un équilibre précaire et que nos efforts pour réduire notre train de vie sont toujours plus d'actualité.

La preuve en est donnée avec le bouclage des comptes 2016, car quand bien même nos recettes fiscales ont baissé de près de 11 millions – baisse atténuée par une utilisation des provisions fiscales extraordinaires de 4,6 millions, nous terminons l'année en positif et ce en grande partie grâce à des économies réalisées sur le budget de fonctionnement pour plus de 3 millions ainsi qu'au report et à la diminution des investissements qui ont un impact sur nos amortissements. Nous n'avons plus de marge au niveau des gains sur notre patrimoine financier, les charges ayant été fortement réduites ces deux dernières années.

Au niveau des investissements, on remarquera que votre Conseil municipal a voté en 2016 pour Fr. 13,99 millions de crédit d'investissements à réaliser ces prochaines années, ceci marquant une ferme volonté de réduire le volume des investissements, afin de ne pas voir notre dette exploser. Il est à rappeler qu'en 2014 le montant des investissements était de 72 millions, puis de 26 millions en 2015. Cette réduction n'est néanmoins que passagère, car de gros investissements seront nécessaires ces prochaines années, comme le montre notre planification des investissements quadriennale et nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté politique d'investissement imposée par le développement de la commune et les besoins croissants de la population.

En 2016, la dette a donc augmenté de manière plus mesurée pour atteindre le montant de 150 millions, soit +14 millions. Il est à relever que le coût de notre dette n'a jamais été aussi faible avec un taux moyen de 0,97% et que grâce à des emprunts à long terme ce taux pourra être maîtrisé.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements ou d'infrastructures publiques, d'équilibrer notre budget en fonction des prestations offertes à la population et par conséquent, de stabiliser nos recettes fiscales, en particulier grâce à l'augmentation du nombre de contribuables et à l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire.

En 2016, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont incertains. On relèvera également que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux effets sur notre fiscalité communale suite à la mise en place de RF17 qui devrait être effectif plutôt en 2019. Votre Conseil administratif suit cela de très près et se battra avec l'Association des communes genevoises pour que les communes ne soient pas les grandes perdantes de cette nouvelle fiscalité.

Malgré tout, cette saine situation autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population;
- poursuivre notre volonté de construire ou de collaborer à la construction de logements pour notre population ;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et du logement l'examen des comptes 2016, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du service financier, Mme Catherine AYMON, cheffe du service, son collaborateur M. Alexandre CHOUET, ainsi que tous les collaborateurs de l'administration communale qui, par une saine gestion de notre budget communal 2016, ont permis de rester dans des chiffres positifs pour le bouclage de ces comptes. Je leur présente toute notre gratitude.

M. VINCENT : il n'aura pas échappé aux Conseillers municipaux qui ont lu la Tribune de Genève hier les nouvelles pas formidables pour Lancy avec le départ de la banque Lombard Odier ces prochaines années.

La prochaine Commission des finances sera une séance qui va durer dans le temps, n'ayez pas d'objectifs de deuxième partie de soirée parce qu'on risque de finir un peu tard.

### 7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

#### a) Locaux parascolaires de l'école en Sauvy – Installation de pavillons provisoires – Crédit de construction (Fr. 410'000.--) (095-17.04)

=====

M. LORENZINI : comme vous le savez, il est prévu d'installer, dans le cadre d'une opération immobilière qui va se dérouler sur une parcelle située à l'angle de l'avenue Curé-Baud et du chemin des Rambossons, au rez-de-chaussée d'un immeuble, à peu près 600 m2 destinés aux activités parascolaires et au restaurant scolaire de l'école en Sauvy qui est en cruel manque de locaux pour répondre à sa mission.

Dans ce but, il faut préalablement démolir la maison qui est située à l'angle, au 1, chemin des Rambossons et pour ce faire il faut trouver une situation provisoire. Nous avons obtenu la possibilité de donner une dernière opportunité aux containers qui sont actuellement situés à l'arrière de l'Etoile-Palettes et qui ont servi aux rocares, dans le cadre de la rénovation de l'école des Palettes.

Ce budget prévoit le démontage, le déplacement, le remontage et les adaptations nécessaires sur le site du parc de l'école en Sauvy, ceci pour cet été. Le montant prévu est de Fr. 410'000.--.

M. VINCENT : le Bureau souhaitait envoyer cet objet à la Commission des travaux. Je fais voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

M. VINCENT : nous allons voter la proposition d'envoi à la Commission des travaux.

*La proposition de renvoi à la Commission des travaux et constructions est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

**b) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (096-17.04)**

=====

M. LORENZINI : conformément aux statuts de la FCIL, le rapport d'activité et les comptes de la Fondation doivent être approuvés par le Conseil municipal, raison pour laquelle ils seront présentés lors de la prochaine Commission des finances.

M. VINCENT : je fais voter l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

M. VINCENT : je fais voter la proposition d'envoi à la Commission des finances.

*La proposition de renvoi à la Commission des finances et du logement est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

**c) Examen et approbation du rapport d'activité 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (097-17.04)**

=====

M. LORENZINI : c'est ce que j'ai déjà évoqué plus haut.

M. VINCENT : oui, après les comptes, il y a le rapport d'activité. Je fais voter l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

M. VINCENT : nous allons voter la proposition d'envoi à la Commission des finances.

*La proposition de renvoi à la Commission des finances et du logement est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

**d) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (098-17.04)**

=====

M. RENEVEY : là aussi, conformément aux statuts, il s'agit d'approuver les comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, étant précisé que le Conseil a approuvé à l'unanimité ces comptes 2016.

M. VINCENT : nous allons voter l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

M. VINCENT : nous allons voter la proposition d'envoi à la Commission des finances.

***La proposition de renvoi à la Commission des finances et du logement est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**e) Approbation des nouveaux statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (099-17.04)**

=====

M. RENEVEY : je reviens sur cette saga de cette modification des statuts. Vous vous souvenez que la dernière fois vous aviez approuvé ces statuts avec une demande qu'un article reste le même. A la lecture de cet article, on ne l'a pas vu tout de suite malheureusement, on retombe dans le même pêché originel, à savoir que cet article précise le nombre d'années de législature.

Il s'agit là de se conformer à la Constitution, c'est-à-dire de ne rien changer sur le fond de cet article puisque ce Conseil souhaitait que l'article reste inchangé par rapport à la situation actuelle de la fondation, mais il s'agit simplement de changer ces quelques virgules qui parlent de cette durée de législature pour que ce soit conforme au droit constitutionnel du Canton de Genève. Vu cette petite modification, il y a une proposition de vote sur le siège si vous êtes d'accord pour en terminer avec cette saga de cette fondation.

M. VINCENT : il est proposé d'enlever « pour une période de 4 ans » de l'article. Je vais vous lire l'article : « *le Conseil administratif désigne parmi les membres le président du Conseil de fondation* ». On enlève « *pour une période de 4 ans* », et on passe directement à la phrase suivante « *chaque année, le Conseil de fondation désigne son vice-président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil de Fondation. Il n'a alors que voix consultative* ».

M. MATHIEU : pour nous remémorer tout cela, est-ce que la période de la législature, soit 5 ans, soit durée de la législature, existe ailleurs dans les statuts, car je trouverais bête qu'on enlève tout.

M. RENEVEY : c'est mentionné à l'article 10 « *Nomination – (...) Ils sont nommés ou élus au début de chaque législature mais au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante et sont rééligibles* ».

M. VINCENT : il y a une demande de vote sur le siège. Nous allons d'abord voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. VINCENT : nous allons voter la demande de vote sur le siège.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée par 26 oui, 6 non, 0 abstention.***

M. VINCENT : nous allons maintenant voter l'arrêté.

*Vu la demande de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de procéder à une mise à jour de ses statuts ;*

*Vu l'article 30, al. 2, lettre t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

*par                    oui /                    non /                    abstention*

*D'annuler la délibération no 086-17.02 approuvant les modifications des statuts et d'approuver les nouveaux statuts de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;*

***L'arrêté 099-17.04 est accepté par 24 oui, 8 non, 0 abstention.***

**8) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 4 avril 2017 – Rapporteur : M. Yannick HANIFI****Salle omnisports – Rénovation des sols sportifs et assainissement de l'éclairage – Crédit d'investissement (Fr. 290'000.--) (091-17.03)**  
=====

M. HANIFI présente le sujet : le magistrat nous explique que la salle omnisports de l'école du Petit-Lancy a un intérêt certain comparé à d'autres salles, car elle permet d'organiser un nombre conséquent de compétitions avec des gradins et du public.

Un monte-charge est également sur place qui permet d'amener du matériel pour différentes activités. C'est une des salles les plus utilisées de la commune avec celle de l'école Aimée-Stitelman, qui se situe sur la commune de Plan-les-Ouates, mais qui est co-gérée avec la Ville de Lancy. Les travaux de rénovation sont nécessaires dans la mesure où la salle date de 2003 et qu'elle est utilisée de manière intensive, tant par les élèves de l'école que par les nombreuses associations sportives.

M. CARNAZZOLA précise qu'en ce qui concerne la rénovation des sols sportifs, ce sont exactement les mêmes travaux qui ont été réalisés aux Palettes l'année passée. C'est ce qu'on appelle du retoping : c'est le fait de refaire la couche supérieure, ce qui permet d'allonger la durée de vie de 15 à 20 ans.

Ensuite, on profite de changer tout ce qui a trait à la luminosité, certaines lampes sont actuellement défectueuses. C'est le moment de passer à un système de LED et une étude est en cours afin d'améliorer l'insonorisation lors des grandes manifestations. Par ailleurs, les gradins deviennent, à force d'utilisation intensive, poreux et on en profite pour les rafraîchir. Le passage aux LED est une excellente nouvelle en termes d'économie d'énergie.

Les travaux seront faits pendant la trêve estivale qui reste une courte période en regard des demandes des sociétés pour les différents stages de préparation à leurs championnats respectifs.

M. CARNAZZOLA précise que les sols resteront bleus et que, comme les montants des travaux sont relativement peu élevés, on ne touchera quasiment pas le dessous des sols. Il y a actuellement 11 disciplines sportives qui s'entraînent dans la salle et pour respecter les normes des fédérations, notamment celle du basketball, le marquage doit absolument être remis à niveau.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

Enfin, en ce qui concerne la garantie de la durée du retoping, elle est difficilement estimable dans la mesure où la salle est extrêmement utilisée. Le nombre de compétitions, de rencontres et d'entraînements importants requiert un sol approprié et un éclairage très pointu.

Les membres de la commission préavisent favorablement le crédit d'investissement de Fr. 290'000.— pour la salle omnisports et ce à l'unanimité.

M. COLLEONI : notre groupe ne s'opposera pas à cet arrêté, mais nous tenons à faire remarquer qu'il faudra être attentif à la nécessité systématique de certains travaux. La garantie en années ou heures d'utilisation, qu'elle soit dépassée ou non, ne doit pas être un argument général. Les montants ne sont pas si importants, mais cumulés ils peuvent le devenir. Nous devons ainsi penser à bien gérer les deniers de nos concitoyens lancéens, bien sûr en leur offrant de bonnes conditions pour pratiquer leurs loisirs et sports.

M. VINCENT : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de la salle omnisports du Petit-Lancy ;*

*Vu l'usage quotidien de cette salle par un nombre important d'utilisateurs de tous types ;*

*Vu la dégradation au fil des ans des sols sportifs et des gradins ;*

*Vu la nécessité de procéder à l'assainissement de l'éclairage en lien avec la stratégie énergétique de la Ville de Lancy ;*

*Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 4 avril 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par *oui / non / abstention*

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 290'000.— pour diverses rénovations et l'assainissement des éclairages de la salle omnisports du Petit-Lancy,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503,*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 21.143,*
4. *de financer partiellement ce crédit par :*
  - *une subvention du programme « Ambition Négawatt » (SIG), non estimée en l'état, rubrique 62.669*
  - *une subvention du fonds énergie des collectivités publiques, non estimée en l'état, rubrique 62.661*
5. *d'amortir la somme nette en 10 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 21700.3304 (MCH2).*

***L'arrêté 091-17.03 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017****9) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 6 avril 2017 –  
Rapporteur : Mme Jeanne BENCKER****a) Parc des Morgines – « Le Parc est à vous » - Crédit d'investissement (Fr. 1'750'000.--)  
(094-17.03)**

=====

Mme BENCKER présente le sujet : je parle de la parcelle située au 33, avenue des Morgines au Petit-Lancy attenant au Terrain d'aventure. Le groupe MCG avait déposé une résolution en 2013, et le crédit d'étude a été voté en 2014.

M. HASLER refait l'historique et la chronologie de l'acquisition et des études pour arriver aujourd'hui à ce crédit d'investissement d'un montant de Fr. 1'750'000. Il rappelle qu'il est difficile d'y construire un bâtiment et lors d'une précédente séance plénière, il était ressorti la volonté d'avoir un parc assez original et d'y inclure le Terrain d'aventure.

Le Terrain d'aventure a été largement impliqué dans la démarche participative, ainsi que l'association VIVA, le BUPP, et la FASe.

Lors de la manifestation « Caroline fête son chemin », 140 habitants ont répondu au sondage.

Comme je vous l'ai dit précédemment, il était souhaité de ne pas reproduire un parc similaire aux autres parcs de la Commune.

Il a été présenté à la commission différents plans et documents d'où sont ressortis le respect des normes de sécurité et d'accueil. Un agrandissement est notamment prévu pour installer une véranda.

Dans le partenariat développé avec le Terrain d'aventure du Petit-Lancy, il a aussi été question de refaire la bergerie aujourd'hui en place qui est devenue obsolète.

De plus, un couvert relativement simple ayant pour objectif de pouvoir offrir un lieu à l'abri de la pluie.

Les WC seront installés et pendant la période estivale, ils seront renforcés par la mise en place de toilettes sèches amovibles.

Un emplacement est prévu pour l'accueil d'un food-truck ou d'une roulotte afin de répondre à la demande des écoles, sociétés et artisans des alentours. Ce qui permettra de faire vivre encore mieux ce lieu au moment des repas.

Un espace a aussi été imaginé afin d'installer des jeux d'enfants, des tentes, ou du matériel pour d'éventuelles manifestations, incluant l'eau et l'électricité.

Dans le projet, la végétation a été préservée le plus possible, notamment un magnifique cèdre et un noyer.

A contrario, ce sont les trois épicéas qui devront être abattus pour dégager de la lumière et de l'espace.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

lancéens car d'après lui, très peu de gens sont au courant de tout le raisonnement que cela implique.

M. BONFANTI s'exprime au nom du Conseil administratif confirmant son appui à cette motion. Il rappelle qu'il existe une plateforme mise en place il y a quelques années dans les établissements scolaires à Lancy.

Il fait aussi part du souhait de la Société Procter & Gamble d'avoir un partenariat plus fort avec les habitants et l'administration de la commune.

Un commissaire a l'impression qu'associer Procter et Gamble à la semaine du développement durable revient à associer McDonald's à la semaine gastronomique.

Pour M. BONFANTI, l'évocation du partenariat était la mise à disposition pour la commune de compétences en matière de marketing et de communication et non de mettre les panneaux P&G partout sur l'événement.

En finalité, M. BONFANTI précise que les sommes restent relativement faibles et sont de l'ordre de Fr. 10'000.--.

La Commission accepte à l'unanimité la motion du groupe des verts.

M. REICHENBACH : le groupe MCG trouve que cette idée n'est pas forcément mauvaise. Néanmoins, lors du débat de la Commission du développement durable, il y a eu en premier lieu des réponses sur la question du financement de cette motion qui était censée ne rien coûter. Ensuite, on nous a estimé peut-être un montant de Fr. 10'000.--. En conséquence, n'ayant pas eu de détails assez clairs sur les implications financières de cette motion, le groupe MCG propose de renvoyer cette motion en commission.

M. VINCENT : il y a une demande de renvoi en Commission du développement durable. Je fais voter cette proposition.

***La proposition de renvoi à la Commission du développement durable est refusée par 22 non, 9 oui, 1 abstention.***

M. VINCENT : nous allons voter la motion.

***La motion est acceptée par 23 oui, 7 non, 2 abstentions.***

**10) MOTION DU GROUPE PDC « ORGANISATION ET SUIVI DE L'AIDE A L'INTEGRATION DES MIGRANTS »**

---

***Organisation et suivi de l'aide à l'intégration des migrants******But de la motion :***

*L'important flux de réfugiés rejoignant l'Europe depuis quelques années affecte aussi la commune de Lancy. L'hospice général a installé des migrants à l'abri PC d'Anneville et dans plusieurs autres lieux de la commune. Au chemin du Bac un centre va accueillir des familles en 2018.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

*Il est notoire que :*

- *Une majorité des réfugiés sont appelés à rester sur notre territoire et deviendront à terme des citoyens du canton ;*
- *L'hospice général assure les premières démarches pour faciliter l'intégration de ces personnes, mais elle a besoin de l'aide des communes pour assurer la suite du processus ;*
- *L'intégration sociale des migrants rend possible leur nouvelle vie mais elle favorise aussi la cohabitation avec les autres habitants et bénéficie ainsi à tous.*

*Par conséquent, il est important de mettre en place les mesures adéquates au sein de la commune pour accompagner l'accueil.*

*Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place une organisation destinée à faciliter l'intégration des migrants.*

**Objectifs :**

*L'hospice général collabore déjà avec le service social de la commune pour mettre en place un certain nombre d'actions permettant d'assurer le minimum vital de l'accueil. Cependant, nous craignons qu'après avoir mis en place les premières mesures (logement, cours d'introduction citoyenne, cours de langues,...) les migrants soient à un moment donné abandonnés à eux-mêmes et ne trouvent pas les chemins leur permettant de s'intégrer.*

*Nous pensons aussi que de petites initiatives ponctuelles risquent de s'essouffler sans apporter de résultats à long terme et en générant des frustrations qui sont sources de conflits.*

*Dans ce sens, nous demandons que la commune prenne une initiative marquée et coordonnée visant à :*

- *Définir un plan des actions à entreprendre et réunir les idées pouvant contribuer à l'intégration des migrants ;*
- *Réunir tous les acteurs concernés et coordonner les liens entre ceux-ci (associations, club sportifs, institutions religieuses, bénévoles potentiels, personnes expérimentées dans ce domaine ou pouvant apporter du soutien, ...) ;*
- *Déclencher des actions bénévoles sur le long terme et assurer un suivi permettant de progresser ;*
- *Développer une expérience des problématiques de l'accueil et la conserver au sein du service social ;*
- *Mandater la responsable du bénévolat pour coordonner un groupe de bénévoles et dynamiser les projets de soutien ;*
- *Communiquer le plus largement possible pour que toutes les personnes intéressées puissent contribuer à cet effort.*

*L'expérience d'autres communes montre que la population est en général intéressée et volontaire pour participer à une telle démarche. Chacun comprend aisément que l'intégration n'est pas une problématique administrative ou exigeant des moyens financiers ou organisationnels importants. Il s'agit essentiellement de mettre en lien les personnes concernées.*

*Par une action coordonnée et fonctionnant sur le long terme nous pensons que les efforts seront utiles et satisfaisants à tout niveau.*

M. REYMOND : vous vous souvenez tous de l'année 2015 et de l'arrivée massive de flux migratoires d'Europe. C'est un sujet très discuté à cette époque. On a eu beaucoup de médias qui se sont penchés sur le sujet et beaucoup d'émotions.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

Le soufflé depuis est un peu retombé, on en parle beaucoup moins, mais la problématique évidemment persiste. C'est important, même si on a appris aujourd'hui que momentanément on allait fermer l'abri d'Annevella. Cela n'empêche que des réfugiés il y en a dans la commune et que la problématique reste importante.

J'en veux pour preuve la presse de ce week-end qui rappelait que cet été on attend un flux important, une pression migratoire assez importante, surtout au niveau de la frontière tessinoise.

Evidemment, cela implique des problèmes au niveau de l'Europe, au niveau des quotas, au niveau de la Confédération qui doit décider de certains chiffres. Il y a aussi des questions d'entrée en matière ou non-entrée en matière.

Tout cela n'est évidemment pas le sujet de ce soir. Ce qui revient à Lancy, c'est un certain nombre d'actions à entreprendre pour aider à l'intégration sociale de ces migrants, surtout parce que beaucoup de ces migrants vont rester. C'est un peu le paradoxe qui existe dans ce monde, c'est que beaucoup pense que les migrants, les réfugiés, sont là temporairement, même beaucoup de réfugiés croient qu'ils viennent ici temporairement, mais à la fin la plupart reste en Suisse. Les chiffres de l'Hospice général sont que 88% de gens qui ont un statut de réfugié et qui sont pris en charge par l'hospice, vont rester en Suisse.

Dans ce cadre, tout ce que l'on peut faire pour faciliter ou accélérer l'intégration, arriver à ce que les gens s'intègrent dans la partie sociale ou civique de notre société, tout cela est bénéfique pour tout le monde.

Dans cette optique, il y a déjà beaucoup d'actions qui sont entreprises, l'Hospice général a un mandat assez important pour toute une série d'actions, des choses pour prendre en charge les premières nécessités des réfugiés.

Ensuite on compte un peu sur les communes et là je dois féliciter le service social de la commune qui fait un excellent travail. J'ai vu beaucoup d'actions qui ont été entreprises, des actions bénévoles un peu partout - j'ai entendu récemment que certaines familles par exemple ont invité des réfugiés pour partager un repas - des actions bénévoles comme cela qui sont très bénéfiques pour aider à apprendre la langue, aider à apprendre les coutumes, etc.

La motion tient compte de ces actions qui sont déjà entreprises. Par contre, beaucoup de ces actions sont un peu disparates et partent dans différentes directions à différents endroits et ne sont peut-être pas tellement coordonnées. On a un peu l'impression de feux de paille qui s'allument un peu partout dans la commune, qui risquent de s'étouffer et de s'arrêter assez rapidement parce que les gens font quelques efforts un moment et lorsqu'ils se sentent un peu seuls, ils arrêtent d'aider et de participer à cet effort.

La motion propose que l'on fasse un pas de plus et que l'on travaille sur la coordination générale de cette activité, qu'on donne un mandat au service social de coordonner tout cela, de réunir tous les acteurs à la même table, afin que tout le monde soit au courant de ce qui se passe, de telle manière que quelqu'un qui est au Petit-Lancy a tout à coup une idée, puisse savoir qu'aux Palettes on est en train de travailler sur le même sujet et d'avancer dans la même direction. Que les forces se regroupent pour pouvoir ainsi économiser un peu les efforts et se trouver ensemble à travailler plus efficacement pour cette action d'intégration des migrants.

Trois axes sont précisés dans la motion : la coordination, faire quelque chose de centralisé qui permette que l'on ne répète pas la même chose à deux endroits différents ; soutenir les initiatives bénévoles : on l'a vu dans d'autres communes, il y a beaucoup d'intérêt de la part de la population à participer à cet effort, il faut aller ouvrir les portes à ces efforts, faire en



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

sorte que les gens soient assistés quand ils veulent être bénévoles et qu'ils veulent participer à cet effort, donc soutenir l'initiative bénévole ; le troisième point est la communication, faire une communication à plus grande échelle pour être sûr que tout le monde puisse être au courant de ce qui est entrepris.

Voilà les trois axes qui sont proposés dans cette motion et nous proposons que le Conseil municipal l'étudie.

M. VINCENT : vous faites une demande de renvoi en commission ?

M. REYMOND : cela dépendra des réactions de ce Conseil.

M. RENEVEY : avant de lancer le débat, la position du Conseil administratif à la proposition. Effectivement, nous avons pris acte de cette motion, nous l'avons lue avec attention. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle rejoint les inquiétudes et le travail, comme cela a d'ailleurs été relevé par le motionnaire, du Conseil administratif à travers le service social.

Un grand nombre de mesures sont déjà en cours et sont en place, d'autres sont encore à venir.

La proposition, à partir du moment où il s'agit d'une motion et donc d'une réponse que donnera le Conseil administratif sur cette motion, est de voter cette motion qui va dans le sens du travail du Conseil administratif comme une sorte de marque de soutien du travail du Conseil administratif et cela nous permettra de revenir à vous dès que possible, dans le délai imparti, pour vous présenter de façon plus précise les différentes mesures et le travail qui est fait par le service social à ce sujet.

M. MATHIEU : les Verts avaient fait une proposition dans ce sens au début de la législature. C'est une piqure de rappel qui nous semble indispensable, donc les Verts voteront cette motion pour que le Conseil administratif puisse s'en saisir de suite.

M. MAUGUÉ : le parti Socialiste soutient bien évidemment cette motion qui rejoint ses préoccupations. Je crois que cela a été une initiative tout à fait appréciable que le PDC a prise.

M. COUTO : le groupe MCG soutient aussi cette motion, mais nous pensons qu'il serait bien d'en parler à la Commission sociale pour que cela soit étudié. Nous tenons aussi à relever que cette démarche semble davantage dictée par des motifs électoralistes que par un souci d'innover, car elle s'appuie sur ce qui est déjà fait par le département présidé par le Conseiller d'Etat, M. Mauro POGGIA, et par l'Hospice général, des démarches qui sont actuellement en cours.

M. DEROBERT : le groupe PLR soutiendra aussi bien évidemment cette motion et vu que cela va dans le sens des préoccupations du Conseil administratif, on est d'accord de la voter sur le siège.

M. VINCENT : nous allons voter la proposition de renvoi à la Commission sociale.

***La proposition de renvoi à la Commission sociale est refusée par 22 non, 8 oui, 3 abstentions***

M. VINCENT : nous votons maintenant la motion.

***La motion est acceptée par 31 oui, 0 non, 1 abstention***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017****11) MOTION DES GROUPES SOCIALISTE ET VERTS « POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA SECURITE DES PIETONS ET ASSURER LA MOBILITE DOUCE AUX ABORDS DES CHANTIERS »**

---

*Pour la prise en compte de la sécurité des piétons et assurer la mobilité douce aux abords des chantiers*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*De nombreux projets immobiliers et d'autres travaux d'envergure sont et vont être prochainement réalisés sur le territoire de notre commune. Dans ce contexte, la sécurité du public, notamment celle des piétons est trop souvent totalement négligée. Les trottoirs, lorsqu'ils existent, sont souvent encombrés, voire inaccessibles, la signalisation est souvent absente ou incohérente, des déviations sécurisées sont trop rarement prévues. La situation est encore plus critique pour les personnes à mobilité réduite et pour les enfants.*

*Alors que de tels manquements ont déjà été dénoncés par la presse, la passivité des autorités cantonales est préoccupante. Celles-ci se contentent d'observer qu'il n'existe prétendument pas de dispositions légales impératives dans ce contexte pour ne rien entreprendre. Et cela, alors même que le « Plan directeur de la mobilité douce » prévoit expressément qu'il importe de « renforcer les efforts déjà engagés pour concilier les exigences des chantiers et la sécurité des piétons et des cyclistes ».*

*Il s'avère en effet que la mobilité douce est une priorité qui prend une place croissante dans le canton. Un pourcentage de plus en plus important de ménages ne possède plus de véhicule automobile et privilégie la mobilité douce, évolution qui est à saluer.*

*Des mesures doivent donc être prises pour protéger nos concitoyens afin que les effets délétères, en termes de sécurité, des nombreux chantiers réalisés sur le territoire de notre commune soient autant que faire ce peut limités.*

*A cet égard, on relèvera que la problématique a suscité des études réalisées notamment par l'Association transports et environnement (ATE) ou Mobilité piétonne, l'association suisse des piétons. Celles-ci confirment l'existence de graves défaillances dans la prise en compte de la sécurité des piétons et des vélos, notamment dans le canton de Genève.*

*Toutefois, elles révèlent qu'un cadre normatif existe. On citera notamment et de manière non-exhaustive :*

- *l'art. 7 LCPR dispose qu'en cas d'interruption du réseau des chemins pour piétons et de randonnée pédestre, un remplacement convenable est à créer;*
- *Selon la LHand, l'utilisabilité par les personnes avec handicap est à garantir en tout temps, compte tenu de la proportionnalité;*
- *l'art. 4 LCR dispose que l'utilisation temporaire de la chaussée et des surfaces piétonnes pour un chantier, le dépôt de matériel ou autres est soumise à autorisation;*
- *les art. 9 et 80-83 de l'OSR prévoient des exigences en termes de signalisation, de balisage et de barrage lors de chantiers.*
- *l'art. 6 al. 1 du Règlement genevois sur les chantiers dispose que, cas échéant, des ponts spéciaux doivent être aménagés pour assurer la circulation des piétons et des véhicules.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

*A cela s'ajoute que des normes reconnues comme des standards applicables dans de telles circonstances précisent les obligations à respecter, à savoir les normes SN 640 070 (trafic piétonnier, norme de base), norme SN 640 201 (gabarit des usagers de la route), norme SN 640 238 (rampes et escaliers) et norme SN 640 240 (traversée à l'usage des piétons et des deux-roues légers).*

*C'est pourquoi et compte tenu des graves manquements dont les autorités cantonales font preuve dans ce contexte, nous demandons au Conseil administratif d'intervenir systématiquement et par tous les moyens possibles pour que le cadre légal évoqué et les normes mentionnées soient respectés lors de la réalisation de chantiers sur le territoire de notre commune.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Lancy*

*déclare :*

- Inviter le Conseil administratif à intervenir systématiquement auprès des autorités cantonales, notamment de la direction générale des transports et de l'inspection des chantiers, pour que lors de la réalisation de travaux sur la commune le cadre légal et normatif prévu en matière de sécurité des piétons et de la mobilité douce soit respecté.*
- Inviter le Conseil administratif à recourir à tous les moyens légaux à sa disposition pour assurer le respect de ce cadre légal et normatif en matière de sécurité des piétons et de la mobilité douce en cas de non-respect de celui-ci.*
- Inviter le Conseil administratif à faire figurer dans ses directives relatives à la conduite des chantiers les dispositions légales et normatives applicables en matière de sécurité des piétons et de la mobilité douce lors de la réalisation de chantier et à prendre toutes les mesures appropriées pour que celles-ci soient respectées.*

M. MAUGUÉ : vous l'aurez tous constaté, de nombreux chantiers sont en cours dans notre commune et de nombreuses constructions sont prévues dans les années à venir. On songera notamment au quartier de l'Adret, on songera aux constructions dans le secteur du Pont-Rouge plus généralement, les immeubles dans le quartier des Semailles, le chantier du CEVA, la gare du Bachet et les aménagements qui interviendront dans le cadre du prolongement de la ligne 15.

Si la construction de logements dans notre commune, en tout cas pour notre groupe, ainsi que les équipements urbains adéquats, sont certainement de bonnes choses, ces réalisations doivent se faire dans des conditions acceptables. Or, du point de vue de la sécurité des piétons, et plus généralement sur le plan de la mobilité douce, tel n'est manifestement pas le cas.

Comme indiqué dans le projet de motion, cette problématique, qui se présente d'ailleurs de manière plus générale, a été illustrée par diverses études qui ont été conduites dans ce contexte.

Des travaux d'importance génèrent un trafic conséquent de camions et d'engins de chantier. Ils occasionnent aussi et fréquemment un usage accru du domaine public et des voies publiques par des dépôts de matériel, des stationnements de véhicules, des montages et démontages d'installations et la circulation des piétons, des cyclistes, voire même parfois des véhicules automobiles s'en trouve considérablement entravée et parfois mise en danger sans que des mesures adéquates soient prises en termes de sécurité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

A cet égard, des situations choquantes se présentent et persistent dans notre commune. Il ne s'agit pas seulement de chantiers, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici devant vous, à proximité de mon domicile, mais aussi d'autres situations : on songera notamment à la route du Grand-Lancy, à la hauteur du Port franc – ceux qui descendent à vélo en direction de la ville l'auront constaté, la situation est particulièrement critique et préoccupante – et lorsqu'on se promène dans la commune, on constatera également que dans le cadre de nombreux chantiers, les mesures de sécurité adéquates ne sont pas prises, notamment en relation avec la circulation pédestre.

Il existe un cadre légal pourtant. Ce cadre légal donne toute une série d'implications, il y a des normes applicables – j'ai cité un certain nombre de dispositions dans ce projet de motion. Ces dispositions et ces normes applicables visent à garantir un cheminement pédestre aux abords des chantiers qui soit sécurisé, adapté et à l'abri du trafic motorisé. Ces normes prévoient également qu'une signalisation claire et cohérente doit être posée tant pour les piétons que les vélos et les voitures, et également qu'un usage accru du domaine public, respectivement des voies publiques, ne peut intervenir qu'avec une autorisation délivrée en bonne et due forme par les autorités compétentes.

Comme je l'ai déjà observé, pour des raisons qui ne s'expliquent pas, ces exigences sont bien trop souvent pas mises en œuvre ou de manière insatisfaisante. On relèvera que lorsqu'on consulte les dossiers d'autorisation de construire auprès de la police des constructions, les autorités cantonales compétentes, notamment la DGT, ne formulent bien souvent aucune observation ou aucune exigence en rapport avec la sécurité du trafic durant le chantier, alors que la situation l'exigerait.

De même, les contrôles réalisés par l'inspection des chantiers paraissent clairement insuffisants ou inefficaces.

A ce stade de l'analyse, on se posera évidemment la question : que peut faire la Commune ? Certes, si c'est bien au Canton qu'incombe la responsabilité primaire de la sécurité et de faire respecter le cadre légal que je viens d'évoquer, il n'en demeure pas moins que la Commune est également un acteur qui dispose de certains moyens dans ce contexte.

La Commune est tout d'abord un acteur qui a une part de responsabilité en relation avec son propre domaine public. Ainsi, lorsqu'il s'agit de voies publiques communales, ce sont les services de la Commune qui doivent s'assurer que la sécurité du trafic et plus généralement du public soit garanti. De même, c'est la Commune qui délivre les éventuelles autorisations pour un usage accru de son domaine public. A ces occasions, elle peut, d'ailleurs elle doit, vérifier qu'un dispositif soit prévu en matière de sécurité.

Par ailleurs, la Commune est un acteur qui a des moyens pour se manifester et exercer des pressions sur le Canton pour qu'il se conforme à ses obligations. Par exemple, dans le cadre des autorisations de construire, la Commune peut s'exprimer à l'occasion des préavis qu'elle est amenée à formuler dans ce contexte et ces préavis peuvent être évidemment l'occasion de mettre en évidence les moyens qui devraient être prévus pour assurer la sécurité du public lors de la réalisation de chantiers.

Ensuite, si le département ne se conforme pas à ces préavis, il y a toujours la possibilité de recourir. Alors évidemment de tels recours ne peuvent pas être interjetés systématiquement, mais on peut parfaitement envisager que, dans des situations particulièrement choquantes, l'on conduise les procédures pilotes qui auront, on l'espère, un effet dissuasif et permettront ainsi de conduire les départements concernés à prendre les mesures appropriées.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

La Commune peut également se manifester dans le contexte de demandes de dérogation d'utilisation du sol pour les constructions qui interviennent en zone 5. A cet égard, des directives communales existent, elles pourraient d'ailleurs être complétées sur ce volet.

Enfin, la Commune peut plus généralement dénoncer les manquements qu'elle constate auprès des autorités compétentes.

C'est pour ces motifs que les Socialistes vous présentent cette motion. Elle comporte trois invites : l'une invite le Conseil administratif à intervenir systématiquement auprès des autorités cantonales en cas de constatation de manquements. Donc, qu'il y ait des dénonciations qui interviennent sur une base régulière.

Une deuxième invite le Conseil administratif à recourir à tous les moyens légaux à sa disposition pour faire respecter ce cadre légal.

Et une troisième qui invite le Conseil administratif à compléter ses directives de sorte qu'elles comprennent des dispositions spécifiques rappelant le cadre légal en matière de sécurité du public dans les chantiers.

M. FLURY : chers collègues, lors du dernier Conseil municipal, nous avons eu le plaisir d'écouter un brillant exposé du Conseiller administratif, M. BONFANTI, qui suggérait aux Conseillers municipaux des divers groupes de consulter les députés qui les représentent au Grand-Conseil.

Si nos amis Socialistes avaient suivi ces précieux conseils, ils auraient pu apprendre qu'en date du 29 septembre 2015, le groupe socialiste du Grand Conseil, sous la plume du député Roger Deneys, avait déposé la motion M2292, dont l'intitulé est le suivant : « *Pour une amélioration de la sécurité des cyclistes et piétons lors des modifications de circulation liées aux chantiers* ». Le Grand Conseil, lors de sa session des 6 et 7 avril 2017, a renvoyé cette motion pour traitement en Commission de travaux.

Les mesures temporaires de circulation découlent de l'application par les instances cantonales de directives fédérales. Le Conseil administratif peut déjà intervenir auprès des instances cantonales lorsque des lacunes sont portées à sa connaissance. Comme mentionné, le Grand Conseil se penche sur cette problématique, laissons-le analyser, débattre et proposer des solutions. Evitons de faire le travail à double !

Cela étant précisé, le Mouvement Citoyen Genevois soutient et défend les usagers les plus vulnérables de la voirie, c'est-à-dire les cyclistes, les piétons, les enfants, les personnes âgées ou handicapées.

Nous soutiendrons cette motion, mais vous demandons dans un premier temps d'en prendre acte en remerciant ses auteurs de l'avoir déposée, puis d'ajourner son traitement dans l'attente des conclusions du Grand Conseil qui feront l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat.

Mme CASUTT : on ne peut pas refuser de sécuriser les chantiers pour les habitants, les piétons, les vélos. Nous connaissons les difficultés de nous faire entendre par le département des travaux et de la circulation du Canton. Nos employés municipaux, police municipale, voirie, employés des travaux, peuvent rendre compte des difficultés et pourraient mettre en place des dispositifs de sécurité ou intimer le département de mettre en place des mesures appropriées.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

Il est clair que c'est une question déposée au Grand Conseil et c'est bien qu'il continue à avancer et qu'il appuie ce genre de choses, mais il ne peut pas être partout. Je pense que c'est bien de pouvoir mettre des choses en place pour la sécurité des piétons et des vélos.

On ne va pas refuser cette motion, mais il faut que nos employés municipaux, quand ils constatent des difficultés liées à des chantiers, le signalent pour que l'on puisse mettre en place quelque chose ou demander au département de faire le nécessaire.

M. MAUGUÉ : j'aimerais brièvement répondre à l'intervention du MCG. Travailler à deux niveaux, cantonal et communal, je ne vois pas la contradiction, bien au contraire. Que cela signifie-t-il concrètement ? Cela signifie qu'il y a une préoccupation citoyenne par rapport à ces dangers générés par les chantiers, parce qu'il est vrai qu'on a, de manière générale, énormément de chantiers qui sont mis en œuvre.

L'ajournement, je ne le comprends pas, parce que finalement que demande cette motion ? Que des services de la commune se mettent en œuvre dans leur sphère de compétence et actionnent également le Canton lorsqu'ils constatent des manquements. Les deux motions peuvent avancer de front. Et si on adopte ce soir cette motion, c'est déjà un signal qui ne peut que favoriser les débats au niveau cantonal sur la motion que notre groupe a déposée au Grand Conseil. Je ne vois pas l'interférence. Si les choses vont vers le mieux au niveau du Canton, on sait très bien que cela prendra énormément de temps, parce qu'une motion du Grand Conseil renvoyée en commission, on n'en verra pas le jour avant plusieurs mois, voire une année ou plus.

A partir de là, je crois qu'il y a une certaine urgence. Cette certaine urgence, par l'adoption de cette motion, fera en sorte que les services de notre commune avanceront déjà sur ce terrain, et avanceront déjà sur ce terrain par rapport à leur sphère de compétence et aussi en actionnant le Canton lorsque des manquements sont constatés.

Comme vous l'avez fait remarquer, il s'agit de normes fédérales, mais pas seulement, d'ailleurs ce sont des normes édictées par les milieux professionnels également. Ces normes, au fond, existent, il n'y a pas de nouvelles normes qui sont introduites au niveau cantonal. La motion de M. Roger DENEYS vise à ce qu'il y ait une véritable mise en œuvre par le Canton, que le Canton prenne ses responsabilités, tout comme notre motion ici a le même objectif, c'est-à-dire que la Commune soit particulièrement attentive à cette problématique.

C'est pour cela que je serai partisan que l'on adopte ce soir cette motion. A défaut, si certains estiment utile de la renvoyer en Commission des travaux, il me semble que les avis sont relativement clairs et que cela ne mérite pas de débats particuliers.

M. MATHIEU : les Verts, co-signataires de cette motion, sont bien évidemment pour qu'on la vote ce soir, et cela pour une seule raison : le Conseil administratif est bien assez grand pour nous répondre dans les six mois, et nous dire si on fait déjà quelque chose à Lancy ou si on attend les travaux de la commission du Grand Conseil.

M. VINCENT : nous allons voter la proposition d'ajournement et le cas échéant nous continuerons le débat.

***La proposition d'ajournement de la motion est refusée par 22 non, 9 oui, 1 abstention.***

M. REOLON : j'aimerais préciser une chose : la sécurité des chantiers est à la portée de tout un chacun. Nous avons vu dans la rampe du Grand-Lancy des petits voyous qui ont mis des barrières, des signalétiques et quand j'ai téléphoné à la DGT, ils ont dit qu'ils n'avaient jamais donné cette autorisation et ils sont tout de suite intervenus. Nos gardes municipaux font aussi

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

un excellent travail lorsqu'ils voient des choses qui ne vont pas. On a aussi un service de la voirie qui est très attentif.

Pour moi, le travail est suffisamment fait, il est suffisamment respecté et quand on voit quelque chose qui ne convient pas, on a un téléphone, tout le monde a un portable, il y a un numéro qui peut être fait, celui de notre police municipale qui peut intervenir rapidement, comme cela a été fait pour la rampe du Grand-Lancy. Les piétons qui descendaient étaient bloqués par le chantier, ils devaient remonter pour pouvoir traverser et redescendre ; la piste cyclable était aussi tout à coup interrompue, il n'y avait pas non plus de mesures de sécurité, quand on a demandé pourquoi, on ne nous a rien dit, alors que la DGM avait édicté des normes très précises.

C'est à tout un chacun de faire attention à cela et si tout le monde contribue quand on voit quelque chose qui ne correspond pas, en passant un coup de fil, il n'y a pas besoin de mettre en place une « usine à gaz ».

Mme CASUTT : évidemment que tout le monde peut le signaler, mais entre le moment où le chantier est posé et le moment où on le signale, cela peut provoquer un accident. Si l'on peut aller en amont et ne pas devoir mettre en place, après que le chantier soit posé, des signalisations, mais que cela peut être mis en place directement au moment où on pose le chantier, je pense que c'est quand même mieux.

M. LORENZINI : c'est une problématique assez compliquée, parce que, comme l'a dit le motionnaire très justement, les règles appliquées sont cantonales, quelques-unes liées à des lois fédérales puisque liées à la loi sur les routes, mais principalement cantonales. Les deux services qui sont en charge de faire appliquer les directives qui permettent d'améliorer la sécurité des piétons, des vélos, voire des riverains de chantier, sont la Direction générale des transports et le département de l'aménagement et du logement pour la sécurité des chantiers. La Commune de Lancy n'a pas de prérogatives particulières à ce propos.

La grande difficulté qui est rencontrée, et M. MAUGUÉ le sait bien pour vivre des moments difficiles devant chez lui, c'est que l'entreprise, voire les mandataires qui ont d'ailleurs un rôle de pilotage du chantier, doivent se conformer à ces règles et ces lois, ils doivent respecter ce qui est indiqué dans le permis de construire, parce qu'il est vrai que parfois il n'y a rien, mais parfois il y a des informations qui y figurent. Et même si rien n'y figure et qu'ils interviennent en dehors de leur propre parcelle - comme les contraintes qu'il y a sur les trottoirs ou sur les routes - ils doivent faire une demande officielle au département. Un magnifique site Internet a été mis en place, interactif et efficace, depuis environ deux ans et demi maintenant à la Direction générale des transports. Les mandataires, les architectes, voire l'entreprise dans certains cas peuvent faire la demande, ils doivent fournir un plan, des mesures et une validation par ces services est effectuée.

La grosse difficulté est très simple, c'est que tout processus prend un certain temps, globalement il faut compter une dizaine de jours, dans le meilleur des cas une semaine, entre la réception de la demande par l'Etat et le traitement de la demande, un éventuel déplacement sur place d'un collaborateur et la décision. Assez souvent, surtout pour des interventions plus ponctuelles, personne ne fait la demande, les travaux se font en se disant : c'est fait en deux jours, on n'en parle plus.

Donc, lutter là contre, c'est extrêmement difficile et malheureusement les seuls qui peuvent lutter là contre, c'est le Canton et comme l'a dit quelqu'un tout à l'heure, le canton est grand, il n'y a pas beaucoup de collaborateurs pour faire ces surveillances, ce qui amène à toutes sortes d'abus que l'on voit régulièrement.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

La Commune, que peut-elle faire ? Elle peut prendre des mesures au niveau de ses propres chantiers. Cela, je crois pouvoir dire que pour nos propres chantiers, on gère les choses dans les règles, on est attentif et j'espère qu'il n'y a pas de problèmes liés à nos propres chantiers. L'autre chose que l'on peut faire et que l'on fait : on est assez souvent appelé - d'ailleurs à ce propos j'ai demandé à la police municipale des statistiques dans le cadre des travaux qui se déroulent sur la contre-route du Grand-Lancy - la police municipale intervient à de très nombreuses reprises sur demande de riverains notamment qui évidemment téléphonent excédés pour faire part de ces situations inacceptables. Elle intervient et de nouveau elle se retrouve dans une situation relativement difficile pour agir de manière efficace, si ce n'est d'essayer de convaincre les uns et les autres de respecter les normes en vigueur et les mises en sécurité nécessaires pour nos habitants.

Par rapport à cette motion, elle me convient tout à fait. La seule chose que je pense un peu délicate est la première invite, parce que si chaque fois qu'il y a quelque chose, le Conseil administratif doit écrire pour rappeler au Canton d'être attentif, on peut faire cela pour beaucoup de choses et à peu près pour tout, et si la Commune doit être attentive systématiquement et rappeler au Canton ses obligations, cela pose quand même un problème de fond. Je pense que, de ce point de vue, la motion cantonale qui a été déposée pourrait peut-être permettre que les règles soient respectées, qu'il y ait des effectifs supplémentaires au niveau cantonal qui soient dépêchés pour veiller à la bonne application de ces règles qui existent à ce jour.

M. MATHIEU : j'aimerais intervenir pour dire que l'on est quand même en train de parler de sécurité d'enfants, de cyclistes, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Certains disent que cela dépend si on a un téléphone sur nous ou pas, on téléphone pour dénoncer des choses. On nous dit que c'est au Canton de le faire et cela dépend du nombre de fonctionnaires qu'il y a sur le terrain.

Moi, je pense que ce débat a l'immense avantage de dire : oui, souvent les chantiers dépassent les normes qui leur sont attribuées. Je ne sais pas non plus ce soir comment on peut remédier à cela, mais je trouve très bien si le Conseil administratif peut s'y pencher et qu'il nous dise carrément : on est impuissant et que le Canton s'y penche aussi et qu'il dise : on est impuissant, mais ce serait quand même fou qu'il y ait et une commune et un canton impuissants pour la sécurité d'enfants, de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de cyclistes.

M. MAUGUÉ : il faut distinguer deux choses. Il y a des situations ponctuelles où il est vrai que l'on peut dire que le chantier a exagéré, cela met un certain temps à régler le problème et il y a des aménagements qui doivent intervenir en cas de chantier qui sont pour tout le chantier, comme l'aménagement piéton. Aux abords des chantiers, vous avez des situations qui perdurent pendant toute la durée du chantier, à savoir pendant 18 mois il y a des personnes, des enfants qui avancent sur la route avec des camions qui passent près d'eux et ils n'ont ni trottoir ni aucun moyen pour se protéger, la même chose pour les personnes âgées ou les personnes avec des handicaps.

Ce ne sont pas seulement des petites situations ponctuelles à régler où l'on appelle avec son téléphone, ce sont des aménagements que la loi exige en matière de circulation pédestre, en matière de circulation cycliste, et de manière générale pour la mobilité douce.

Ce que la loi exige aussi, ce sont des signalisations claires. Ces signalisations claires, vous ne les avez pas, je suis navré. Se réfugier derrière le Canton, la Commune a aussi des services qui doivent dénoncer les situations qui ne sont pas satisfaisantes et qui sont contraire aux lois. Et comme on l'a vu, il y a un système de préavis dans les autorisations de construire où l'on peut



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

aussi se manifester et on peut faire des recours, on peut être beaucoup plus proactif par rapport à ces situations, pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Je terminerai juste : la commune a aussi son propre domaine public où elle a sa responsabilité d'assurer la sécurité de ses concitoyens.

M. FLURY : le Mouvement citoyen genevois rejoint les propos de mon préopinant, M. MAUGUÉ, et si le parti socialiste a déposé sa motion au Grand Conseil, c'est sur la constatation de chantiers extrêmement dangereux, notamment sur Artamis à la rue du Stand et celui sous-voie à la route du Grand-Lancy.

Ce sont des situations qui perdurent dans le temps et effectivement les cheminements des piétons et des cyclistes sont extrêmement mal définis par manque de compétence ou manque de personnel dans les services qui sont censés les surveiller.

Nous soutenons cette motion.

M. VINCENT : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de passer au vote.

*La motion est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.*

**12) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –  
Séance du 21 mars 2017 – Rapporteur : M. Yves PAGE****a) Situation actuelle de l'exploitation du stade**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. RENEVEY rappelle aux participants présents le but et le sens de cette commission.

M. CARNAZZOLA indique qu'en 2016 une nouvelle pelouse synthétique a été mise en place sur le terrain A. Un investissement a été réalisé avec de nouveaux buts sécurisés et l'éclairage a été amélioré. Les contacts sont réguliers avec le Lancy Football Club et la relation avec l'Institut Lancy-Florimont se passe bien.

M. MOSCA, du Lancy Football Club, indique que l'entente est bonne. Des efforts doivent encore être fournis dans le cadre du rangement des buts en collaboration avec les entraîneurs. Il remercie la Ville de Lancy pour les infrastructures mises à disposition.

M. LEGER, de l'Institut Lancy-Florimont, indique que le terrain C est utilisé à midi et le terrain B pour les tournois. Les chaussures utilisées sont adaptées au terrain sur lequel est pratiqué le football.

Durant l'année 2017, 3 journées sportives sont organisées avec d'autres écoles qui se déroulent de 8h00 à 12h00.

L'entente avec le Lancy Football Club est bonne.

M. HAYOZ, du Lancy Football Club, pose la question si le tir a été corrigé par rapport à l'éclairage.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

M. MOSCA lui répond qu'il résulte un problème d'éclairage à partir du moment où toutes les lumières sont allumées, ce qui provoque une surtension. Après des recherches, il s'est avéré que le coffret 120 volt n'est pas suffisant et qu'un deuxième coffret va être installé afin de résoudre ce problème.

Pour ce qui est de la neige en hiver, afin de savoir quel matériel peut être utilisé au mieux pour déblayer les terrains, on pense à l'utilisation d'une fraiseuse, mais au préalable une discussion doit encore avoir lieu avec le service de l'environnement.

**b) Projets futurs**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. RENEVEY nous indique qu'autour du Stade de Florimont, la Ville de Lancy a acquis des villas sauf une, ceci pour permettre dans le futur l'agrandissement du stade.

Par ailleurs, pour faire face au manque de salles pour permettre la pratique du football en hiver, une étude est en cours pour l'installation d'une couverture de football en structure légère sur le petit terrain.

**13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 avril 2017 –  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN****a) Modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation  
fédérale sur la circulation routière (H1 05.01)**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le Conseiller administratif explique en préambule que la DGT a décidé de donner quelques prérogatives nouvelles aux communes. La loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière du 18 décembre 1987 a été modifiée par l'ajout d'un article 1A listant les mesures de circulation pouvant être mises en place par les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sont de la compétence des communes : la pose de signaux de danger, la pose des signaux indicateurs de direction prévus à l'annexe 2 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière, le marquage et la pose de signaux pour les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées, le marquage des emplacements interdits au parcage, la pose de miroirs à un accès privé ou postérieurement à la pose d'un signal « STOP ».

Pour chaque modification, les communes doivent aviser préalablement le département des mesures qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Elles doivent communiquer sans délai à la DGT les mesures réalisées sur support numérique, permettant la mise à jour des données collectées sur le système d'information du territoire à Genève.

La procédure actuelle passe par une demande officielle par courrier avec plans au service technique de la DGT. Les services de la DGT étudient la demande, valident les plans de marquage, rédigent et publient l'enquête publique. Les procédures restent donc pratiquement inchangées.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017****c) Divers**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : dans un premier temps, il est annoncé un dépassement de Fr. 41'000.-- sur le message 285 du 7 mars 2013 concernant les canalisations du chemin du Grand-Voiret, qui est un chemin privé. Le dépassement, y compris honoraires ingénieur complémentaires sera intégralement pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement.

La Ville de Lancy a trouvé un accord avec la Ville de Genève pour régler la problématique de la zone bleue sur l'avenue du Cimetière, qui se trouve sur le domaine communal de la Ville de Genève. La Ville de Lancy, qui a tous les immeubles face au cimetière, avait une demande récurrente de pouvoir intégrer cette avenue dans sa zone bleue. Un compromis a été trouvé : les places situées coté cimetière resteront en zone blanche ou avec des parcomètres, et celles coté immeubles seront en zone bleue, ce qui permettra aux habitants du périmètre d'avoir des macarons et de trouver des places dans le quartier.

Deux demandes d'autorisation de construire ont été déposées récemment pour adapter le parcage à l'intérieur de deux parcelles situées le long de la route du Grand-Lancy, à l'embranchement de la contre-route où il y a des travaux et des problèmes de sécurité relevés par M. MAUGUÉ. La Ville de Lancy en a profité pour exiger une cession au domaine public afin de créer un trottoir. La Direction générale de l'eau a constaté que ces villas n'étaient pas en séparatif. Elle a fait une étude d'une poche et a découvert un nombre assez conséquent de villas qui n'étaient pas en séparatif. Il faut faire le nécessaire pour que cette poche puisse se connecter dans le cadre des travaux de mise en séparatif de la route du Grand-Lancy, dont le Conseil municipal a voté le crédit d'étude. Il y a donc urgence. Les études seront prises sur le fonctionnement, dans l'objectif de présenter au Conseil municipal un crédit de construction cette année encore. Le crédit d'étude sera ensuite intégré au crédit de construction.

**14) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 4 avril 2017 – Rapporteur : M. Yannick HANIFI****a) Présentation de la Fondation du stade de Genève**

=====

M. HANIFI présente le sujet : le président de la Fondation du stade de Genève, M. Laurent MOUTINOT, nous rappelle brièvement le contexte du stade. Il se trouvait auparavant aux Charmilles et il était la propriété de la Fondation Hippomène, appartenant essentiellement à la famille de banquiers privés Hentsch. La fondation a souhaité trouver un nouvel emplacement et la Ville de Lancy a tout de suite été très impliquée dans le projet, étant donné que le stade se trouve sur la commune. Les autres partenaires à l'origine étaient le groupe Jelmoli qui possédait le centre commercial de la Praille.

Restent aujourd'hui dans la fondation trois membres désignés par le Conseil d'Etat, un membre représentant Lancy et un représentant la Ville de Genève. Le groupe Jelmoli a été approché car il avait un intérêt manifeste à la construction du centre commercial, en lui proposant de capitaliser la vente de superficie sachant que le terrain appartient en partie à l'Etat et en partie aux CFF, en droit de superficie de 1<sup>er</sup> degré. Le centre commercial étant en droit de superficie de 2<sup>ème</sup> degré, il a été dit au groupe Jelmoli que ce serait une bonne idée de trouver Fr. 25 millions afin de capitaliser sa rente, ce qui fait qu'il a été possible de construire sans emprunt.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

Lorsque le centre commercial a construit les cinémas, il a néanmoins été possible d'obtenir une petite rente par cette extension d'activités.

M. MOUTINOT nous rappelle que le stade était prévu à la base pour 25000 spectateurs, mais qu'avec l'organisation de l'Euro 2008 dans notre pays, le fait d'ajouter 5000 places ne posait pas de gros problèmes financiers, mais nous permettait d'obtenir cette compétition.

Puis vinrent les années Pishyar qui avait obtenu de la fondation un bail de 32 ans au terme duquel tous les profits et toutes les charges lui revenaient. Il a finalement disparu dans la nature !

Puis vint le tour de la présidence Quennec, qui a repris les mêmes termes du contrat. Manifestement, il encaissait les profits mais n'assumait pas les charges. Son contrat a été résilié et une discussion est en cours avec le Servette pour établir un nouveau contrat. Dans l'intervalle, le nouveau Conseil a repris la gestion complète du stade, les charges et les profits.

Le stade n'étant pas viable sans subventions, à la grande surprise de M. MOUTINOT, le Conseil d'Etat verse Fr. 90'000.—mensuellement depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année pour l'exploitation du stade. L'Office des bâtiments de l'Etat a pour sa part l'autorisation de dépenser Fr. 750'000.— par année pour le gros entretien.

Actuellement, les tranches 1 et 2 des travaux importants sont terminées et la troisième est à bout touchant. Les travaux relatifs à la sécurité seront faits d'ici la fin de l'année et le dernier gros chantier hormis les sièges, est celui de l'éclairage.

M. MOUTINOT souligne sa fierté, à laquelle il associe l'ensemble des membres du Conseil de Fondation, d'avoir renoué des liens étroits avec l'Association suisse de football. En effet, ces derniers trouvaient que depuis Berne, Bâle et Zurich, notre canton était un peu trop excentré !

Enfin, il rappelle que les membres du Conseil de fondation sont tous bénévoles conformément au souhait de l'ancien président, M. HENTSCH. Le stade étant très utilisé pour le football et le rugby, et ce du 20 juillet au 25 mai, il reste très peu de temps pour l'organisation de concerts, notamment cette année à cause des travaux d'éclairage.

### c) Divers

=====

M. HANIFI présente le sujet : concernant la piscine de Marignac, M. CARNAZZOLA précise que les bassins seront prêts pour l'ouverture le 1<sup>er</sup> mai prochain et que les prix des abonnements se trouvent sur Internet.

Lancy organise une étape du Tour du Canton le 31 mai prochain et on attend environ 2000 coureurs qui traverseront les communes de Plan-les-Quates, Confignon et Onex pour revenir au stade des Fraisiers. Lancy fait le départ et l'arrivée du Tour du Canton.

Au sujet de la couverture du bassin olympique, un projet d'étude sera présenté prochainement et la surface extérieure est quasiment déterminée. La réalisation est prévue pour le printemps 2018.

En ce qui concerne la nouvelle patinoire du Trèfle blanc, M. RENEVEY nous répond que rien n'a bougé, si ce n'est que le club a donné la liste de ses soutiens financiers ; le canton doit encore l'étudier et donnera une réponse prochainement.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017**

Enfin, M. CARNAZZOLA fait remarquer que les clubs lancéens se portent bien, du moins sur le plan sportif quant au dernier succès du tennis de table à En Sauvy et du meeting de printemps du Lancy natation à Tivoli.

**15) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 6 avril 2017 –  
Rapporteur : Mme Jeanne BENCKER****a) Présentation de la nouvelle manifestation « Faites du jardin ! » et marché des  
plantons**

=====

Mme BENCKER présente le sujet : cette nouvelle manifestation a pour objectif de sensibiliser pendant toute une année la population à tout ce qui est biologique.

La manifestation aura lieu le samedi 13 mai de 9h00 à 14h00 au parc Navazza dans un esprit similaire à ce qui a été fait pour la Fête de l'abeille et du terroir.

Le but étant de toucher d'abord les Lancéens, écoliers et familles, et non de viser le canton.

Un marché aux plantons, graines et herbes uniquement bio, une animation de plantage pour enfants encadrée par le service de l'environnement. Bouture de saule, bois mort et déchets organiques seront les sujets de discussions des différents stands d'information.

Un brunch sera aussi servi sur place pour débiter la matinée. Différentes questions ressortent des débats : quels types de planton, de quelle origine, etc. M. HASLER et Mme TOMBET répondent à ces questions.

**b) Présentation de l'action « Fleurissez votre commune » à l'attention des écoliers  
lancéens**

=====

Mme BENCKER présente le sujet : Mme TOMBET présente un sachet de graines ayant pour but d'aider les écoliers à l'embellissement et au fleurissement de leurs quartiers. Elle distribue aussi les sachets lors de la séance.

Une quinzaine d'espaces ont été choisis grâce à l'aide de Mme MICHAILLAT, cheffe de la section des espaces verts, répartis entre le Petit et le Grand-Lancy.

Le principe d'une chasse au trésor a été retenu pour permettre le plantage de ces graines.

Il est rappelé que cette manifestation est en lien avec les mouvements constatés en Europe, au Canada et aux Etats-Unis.

**c) Divers**

=====

Mme BENCKER présente le sujet : Lancy a gagné le deuxième prix du concours Nature en ville organisé par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017****16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. VINCENT : nous avons reçu une question écrite de la part de Mme GILLIERON intitulée « Modalités d'emprunt des salles de l'Espace Palettes », à l'attention du Conseil administratif.

Mme GILLIERON, est-ce que vous voulez transmettre votre question au Conseil administratif en attente de sa réponse, est-ce que vous voulez lire votre question ?

Mme GILLIERON : je ne vais pas lire cette question puisque c'est une question écrite, je laisse les personnes qui le veulent en prendre connaissance calmement. Je laisse le Conseil administratif en prendre connaissance et donner une réponse lors d'une prochaine séance plénière.

M. FONTAINE : j'ai une question aux magistrats et je voulais surtout réagir à ces trois motions que l'on vient de traiter.

Chers Collègues, nous avons voté ce soir trois motions. Toutes les trois sont pleines de bon sens et de bonnes intentions. Dans tout ce que l'on a entendu, j'y vois une grande logique et pas beaucoup de couleurs politiques.

Par contre, la question que je pose maintenant au Conseil administratif, c'est que quand vous allez répondre à ces motions, personnellement et mon groupe, on veut avoir les implications financières des actions que vous allez faire : par exemple surveillance des chantiers égal engagement de x inspecteurs - j'imagine des choses comme cela.

Donc, il n'y a aucun souci à aller dans le sens de ces motions, par contre on n'entend jamais parler de l'aspect financier chaque fois qu'un groupe dépose une motion au sein de cette assemblée. On aurait pu dire au Conseil administratif : Messieurs, nous, groupe x, nous souhaitons que vous engagiez trois inspecteurs de chantier pour les chantiers de la commune ; c'aurait été une motion coup de poing et qui aurait servi à quelque chose, tout de suite et rapidement.

Alors que là, on a fait trois belles motions, les trois sont pleines de bon sens, mais elles partent au Conseil administratif, répondez comme vous voulez, on a fait un acte politique dans cet hémicycle, on est tous contents et on va tous aller boire un verre.

Ma question est : j'aimerais connaître, en réponse à ces trois motions, leur implication financière.

La séance est levée à 22h10

**La Secrétaire :**

**Olga VILLARRUBIA**

**Le Président :**

**Cédric VINCENT**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2017

QUESTIONS DU PUBLIC

---

Mme BEUN : au point 7a) vous avez annoncé insérer les containers pour le parascolaire dans le parc En Sauvy. Il y a cependant un petit souci : où allez-vous les mettre ? parce qu'en fait il n'y a pas de place, il y a déjà des arbres fruitiers, le potager urbain, les bancs en ciment, les jeux de boule et une petite forêt.

La deuxième question est pour vous inviter à passer au potager urbain les vendredis soirs, à partir de ce vendredi. Venez tous ! C'est à partir de 19h00, on vous expliquera comment cela marche. Le nom est « Potager urbain Lancy-sud » et on a organisé cela avec le Terrain d'aventure.

M. VALLELIAN : une information concernant le point 11) Motion des groupes Socialiste et Verts « Pour la prise en compte de la sécurité des piétons et assurer la mobilité douce aux abords des chantiers ».

Je précise que ce n'est pas seulement aux abords des chantiers, je pense au quartier où je vis, le square Clair-Matin, où il y a trop souvent des voitures personnelles ou des taxis hors cases, il y a une station de taxis pas très loin. La police municipale fait bien son travail mais trop souvent les personnes du quartier doivent téléphoner pour faire maintenir l'ordre pour la sécurité des enfants, des personnes âgées, comme M. MAUGUÉ l'a présenté. J'aimerais qu'il y ait plus de sécurité par rapport à cela, parce qu'un jour il y aura un accident, un enfant sera renversé. Je trouve que c'est vraiment dangereux. Je voulais vous informer que ce n'est pas seulement aux abords des chantiers mais aussi dans ces périmètres.

M. BONFANTI : par rapport au square Clair-Matin, vous savez qu'on a signé avec des propriétaires pour que l'on puisse récupérer le square Clair-Matin, donc le service de l'environnement est en train de travailler sur l'accessibilité du square Clair-Matin. Un message sera réalisé pour que les travaux soient entrepris en 2018, pour que l'accessibilité soit réduite évidemment parce qu'il est vrai que des véhicules qui n'ont rien à faire là s'y trouvent quelquefois. Nous allons travailler là-dessus.

M. LORENZINI : par rapport aux pavillons du parascolaire, il est prévu de les mettre en effet à peu près à l'emplacement des potagers, lesquels sont dans des bacs, ils ne sont pas en pleine terre. Un réaménagement devra être entrepris dans ce sens.